



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du 12 novembre deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoints au Maire, Madame Jennifer DELTOMBE Conseillère Municipale, Michel BRAME, Conseiller Municipal la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Stéphanie DORLENCOURT et MM Sylvain IKET, Willy SCHRAEN, Alain ZEGRE sont absents excusés

Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à Monsieur le Maire

Mme Hélène SAISON donne procuration à Mme Murielle DELEZOIDE

Madame Murielle DELEZOIDE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du premier octobre deux mil vingt-quatre propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du premier octobre deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 10 minutes

Délibération 24 11 38

RAPPORT D ACTIVITES 2023 CAPSO

Monsieur le Maire expose,

Un mail a été transmis à chaque membre élu avec le lien pour consulter les rapports d'activités 2023 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer,

Vu l'article L.1411-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Approuve les rapports d'activités 2023 de la CAPSO

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-six novembre deux mille vingt-quatre

Pour extrait certifié conforme

Publié et rendu exécutoire le vingt-six novembre deux mille vingt-quatre Le Maire,

Jean Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 5 DEC. 2024